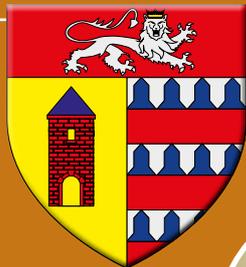


# Foisches *infos*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • Octobre 2018 • N° 25



## Le mot du Maire

Chers Amis,

Faisons un petit retour en arrière sur le projet de l'Assainissement collectif de la commune, dont je vous parlais, il y a quelque temps.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre dernier et en présence de Monsieur BERTHIER, représentant le Cabinet DUMAY, un tableau comparant le coût, les avantages et les inconvénients des 2 solutions de traitement des eaux usées de la commune nous a été présenté, à savoir: le raccordement du village vers la station d'épuration de GIVET ou bien la création d'un filtre à roseaux.

Après analyse des 2 solutions proposées, la création du filtre à roseaux a été retenue. Par conséquent, le cabinet DUMAY finalisera le projet qui sera transmis pour avis à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

La compétence de l'Eau et de l'Assainissement qui doit être reprise par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et qui devait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera finalement reportée entre 2020 et 2026.

Nous pourrions donc encore profiter du tarif préférentiel de l'eau à 0,85 € du m<sup>3</sup>. Rappelons que celui-ci n'a pas été augmenté durant notre mandature.

Nous souhaitons pouvoir encore en bénéficier jusqu'en 2020 et espérons que le prochain Conseil Municipal suivra cet objectif et ce, avant la reprise de cette compétence par la Communauté de Communes.

Le Conseil a donné son aval sur le projet de la création du site internet de la commune. Il devrait être opérationnel en 2019. Vous pourrez y trouver toutes les informations utiles, les diverses manifestations de la Municipalité, des associations, la vie communale etc.

Comme les années précédentes, la participation financière de la commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2018/2019 a été reconduite aux familles ayant des enfants scolarisés en maternelle, primaire, collège et lycée.

Cette participation est étendue à compter de cette année aux étudiants poursuivant des études supérieures après le baccalauréat aussi bien en France qu'en Belgique et ce à hauteur de 125 €.

Nous vous remercions de vous présenter en Mairie munis d'un justificatif de règlement, d'un RIB et d'une copie de la carte d'étudiant.

L'année tire à sa fin. Je vous rappelle la traditionnelle cérémonie du 11 Novembre avec le dépôt d'une gerbe au cimetière communal. Cette commémoration sera suivie d'un vin d'honneur, servi à la salle polyvalente. Vous y êtes tous amicalement conviés.

Et pour terminer l'année 2018, le traditionnel repas des anciens, qui précède les fêtes de fin d'année, se déroulera le 2 décembre prochain à la salle polyvalente. En attendant de vous y retrouver pour passer ensemble une agréable journée autour d'un repas convivial, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Le Maire,  
Richard DEBOWSKI

### Mairie

Route Charlemont  
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

[mairie.foisches@wanadoo.fr](mailto:mairie.foisches@wanadoo.fr)

### Ouverture au public

Le lundi, mardi et  
mercredi  
de 10h00 à 11h00  
de 16h00 à 17h00

Le jeudi  
de 10h00 à 11h00  
de 18h00 à 20h00

Le vendredi  
de 10h00 à 11h00

Bulletin d'information Municipal  
de Foisches

Directeur de publication :  
M. Richard Debowski

Rédaction :  
Stéphanie Yol

Comité de lecture :  
le Conseil Municipal

Dépôt légal : octobre 2018

Imprimé sur du papier PEFC  
Tirage à 130 exemplaires

Conception graphique et réalisation

CallGrafik

Revin | 03 24 41 40 65

# Fête Patronale



02

La fête du village, organisée par le Comité des Fêtes avec le concours de la Municipalité, a eu lieu du 17 au 20 août.

Pour débiter les festivités, le traditionnel vin d'honneur offert par la mairie a eu lieu le vendredi soir, dans une ambiance très conviviale.



Beaucoup d'habitants du village avaient répondu à l'invitation. Un château gonflable était à la disposition des enfants.



La friterie était présente dès le vendredi soir.



Le samedi le concours de pétanque a vu s'affronter de nombreuses équipes, sous un soleil éclatant.



En soirée, Dj Mouss a animé la soirée organisée à la salle polyvalente.



La journée du dimanche a connu un véritable succès. En effet, environ 200 brocanteurs avaient investi les rues du village, et très nombreux sont venus ceux et celles qui voulaient chiner pour dénicher la bonne affaire.



Il y avait également beaucoup de commerçants présents (vendeurs de vêtements, bonbons, sacs artisanaux, bijoux).



L'après-midi a été rythmée par différents spectacles.

Un spectacle de travestis « Dana » a été suivi d'un concert d'un chanteur qui a interprété divers titres dont les succès de Michel Sardou.



En fin d'après-midi, le groupe Humany's a donné un concert de reprises de standards du rock, en plein air, autour de la buvette.



Le manège et le stand de tir étaient présents tout le week-end.



Le lundi, le traditionnel concours de belote était organisé à la salle polyvalente.



Les gagnants du concours

Un véritable succès pour cette édition 2018!

# Pause Gourmande à Foisches



06

Vous avez peut-être remarqué un groupe de marcheurs dans les rues du village, le dimanche 9 septembre. Il s'agissait de la marche gourmande organisée par la Confrérie de la Carmelle de Doische.

Les marcheurs ont effectué une halte charcutière à la salle polyvalente avant de reprendre la route.



## Concours de belote

L'association Euroloisir, présidée par Annie DUBOIS, organise un concours de belote le **samedi le 17 novembre à 14h30** à la salle polyvalente.

Les inscriptions auront lieu dès 13 h 30.  
Inscription : 5 €/participant.  
Petite restauration sur place.



# Création d'un Monument aux Morts

Le Conseil Municipal a décidé d'ériger un Monument aux Morts en face de la Mairie, à la mémoire de :

**I Victor COULONVAL**  
**I François SERGANT**  
**I Albert SQUELART**

**I Joseph ANTOINE**

*(sous réserve. Des recherches auprès des archives de l'hôpital militaire sont en cours afin de confirmer que son décès est bien la conséquence de ses blessures de guerre).*

**Morts pour la France au cours de la première Guerre Mondiale.**



Le coût des travaux se monte à 21 600,00 € TTC et plusieurs entreprises vont se succéder sur le chantier :

- Poste maçonnerie: **Entreprise BORTOLOTTI**
- Poste stèle (base + flasque): **Société LA MAIN DE FER**
- Poste « motif poilus »: **Société LA MAIN DE FER**
- Poste nettoyage du mur: **Société SONEBAT**
- Poste éclairage: **Société ESTELEC**
- Poste « lettrage sur le bloc de pierre »: **Société NEIVA FRÈRES**

Une aide financière d'un montant de 1 600 € va être octroyée par le Ministère des Armées. Les travaux ont débuté fin septembre.

## BOX mis à disposition près du hangar municipal

La municipalité a mis à disposition des habitants du village plusieurs box contenant notamment des graviers.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez prendre uniquement que des petites quantités, pour votre usage strictement personnel et en utilisant au maximum une remorque, pour le transport.

Nous vous remercions de ne pas vider intégralement les box pour votre usage personnel.

Si vous avez besoin de quantités importantes, nous vous remercions de vous adresser en mairie pour obtenir un bon de retrait qui vous permettra de vous rendre à la carrière de pierres bleues chercher

la quantité dont vous avez besoin.

Merci de respecter ces consignes.



## Repas des anciens



Cette année, le repas des anciens aura lieu le **dimanche 2 décembre 2018**.

## Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte tous les jours, en libre accès, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

De nombreux nouveaux ouvrages viennent d'être mis en rayon.

## Période de Chasse



La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée dans le département des Ardennes du 16 septembre 2018 au 28 février 2019.

## Élections

Les inscriptions sur les



listes électorales peuvent être effectuées en Mairie jusqu'au 31 décembre 2018.

## Bac de tri

Si vous souhaitez faire l'acquisition d'un bac de tri, dépêchez-vous de le commander auprès de la Communauté de Communes car il y a environ 3 mois de délai avant livraison.



Lors de la livraison, la Communauté de Communes vous remettra un bon de livraison et vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour le transmettre à la Mairie qui prendra en charge le coût (uniquement pour les formats de bacs qui vous ont été proposés).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 03 24 41 50 90

## Aides aux Etudiants

### Aide de la Communauté de Communes aux Études Supérieures

#### A.C.C.É.S

La Communauté de Communes **ARDENNE rives de meuse** vous informe du maintien de ses aides financières en faveur des étudiants, titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure durant l'année universitaire 2018/2019.

Les dossiers de demande d'A.C.C.É.S pourront être retirés dans les mairies et C.C.A.S des communes de la Communauté, à compter du **15 septembre 2018**.

La date limite de retour du dossier dans les mairies ou les C.C.A.S est fixée au **31 décembre 2018**, délai de rigueur.

Pour tous renseignements, veuillez contacter votre mairie ou la Communauté de Communes, au **03.24.40.59.23**



## État Civil du 3<sup>e</sup> trimestre 2018

### Décès



M<sup>me</sup> Marie SENEPART, qui était domiciliée au Camping La Jamonette, est décédée à Dinant le 05/09/2018.